

Résolution sur le Guatemala

2007/2535(RSP) - 15/03/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen adopté par 57 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention, une résolution sur la Guinée.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

La résolution rappelle que trois membres du parlement centraméricain, les salvadoriens Eduardo José d'Aubuisson Munguía, William Rizziery Pichinte Chávez et José Ramón González Rivas, ainsi que leur chauffeur Gerardo Napoleón Ramírez, ont été sauvagement assassinés alors qu'ils se dirigeaient vers la session plénière du PARLACEN, et que leurs corps carbonisés et abandonnés ont été retrouvés près de Guatemala-city. Les auteurs allégués de ces crimes qui occupaient des postes à responsabilités au sein de la division des enquêtes criminelles de la police guatémaltèque, ont été assassinés dans la prison de haute sécurité où ils étaient détenus qui n'ont pas encore été éclaircies.

On soupçonne que ces assassinats ont été une tentative d'entraver l'enquête visant à révéler l'identité des instigateurs de l'assassinat des membres du PARLACEN. Les journalistes de télévision qui ont couvert l'assassinat des quatre officiers de police ont reçu des menaces de mort après la diffusion de leur reportage.

Le Parlement condamne dans les termes les plus énergiques les assassinats précités et attend du gouvernement guatémaltèque qu'il garantisse l'entière indépendance, la liberté et la sécurité aux autorités judiciaires guatémaltèques chargées d'enquêter sur ces crimes. Il demande aux autorités politiques, judiciaires et policières guatémaltèques et salvadoriennes de collaborer pleinement à l'enquête en cours sur les événements précités.

La résolution demande au gouvernement guatémaltèque d'adopter des mesures visant à protéger les représentants de la justice, les victimes de crimes contre l'humanité demandant que justice soit faite, les défenseurs des droits de l'homme et les témoins susceptibles de contribuer à l'avancement des procès;

La Commission est invitée à renforcer, dans le cadre de sa stratégie de coopération avec le Guatemala durant la période 2007-2013, la promotion de l'État de droit, de la lutte contre l'impunité, du respect intégral des droits de l'homme et du soutien au gouvernement guatémaltèque au chapitre du renforcement des capacités des forces de sécurité, sur la base des critères de la sécurité humaine.